

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2021

DELIBERATION N° 2021-11-106-DGS

Nomenclature : 5.1

OBJET : INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

PAS DE VOTE

Fait à Tarnos,
le 17 novembre 2021
Pour extrait certifié
conforme

Le Maire



*Certifié exécutoire compte tenu
du dépôt au titre du contrôle de
légalité et de l'affichage en
Mairie le : 18/11/2021*

L'an deux mille vingt et un, le seize novembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPAGE, Maire.

PRÉSENTS A L'OUVERTURE DE SEANCE

M. LESPAGE, M. PERRET, Mme NOGARO, M. DOMET, Mme DUFAU, M. MABILLET, Mme DUPRE, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE M. SAUBIETTE, M. GARANS, Mme BAULON, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. ROBLES, Mme CASSAING, Mme DACHARRY, M. LATAILLADE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS A L'OUVERTURE DE SEANCE

M. DUBERT	procuration à	M. PERRET
Mme MOUNIER	procuration à	Mme DUPRE
Mme CORRIHONS	procuration à	Mme NOGARO
M. HERVELIN	procuration à	Mme SAINT-AUBIN

ABSENTS EXCUSÉS NON REPRÉSENTÉS

Mme ORDUNA, M. FLEURENTDIDIER, M. LECERF

SECRETARIE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 26
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de votants : 30

Monsieur le Maire indique que, par courrier en date du 21 octobre 2021, Monsieur Bernard LAPEBIE l'a informé de sa volonté de démissionner de ses fonctions de conseiller municipal.

Conformément à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette démission est définitive et Madame la Préfète des Landes en a été informée.

Conformément à l'article L 270 du code électoral, Monsieur Bertrand LATAILLADE, suivant immédiat sur la liste « Tarnos Seignanx, Notre avenir en commun » dont faisait parti Monsieur Bernard LAPEBIE lors des dernières élections municipales, est appelé à le remplacer en qualité de conseiller municipal.

Il convient de procéder à l'installation de M. Bertrand LATAILLADE au sein du Conseil municipal.



LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-4 et L 2121-29,

Vu le Code Électoral et notamment l'article L 270,

Considérant la démission de M. Bernard LAPEBIE de son poste de Conseiller municipal,

Considérant que M. Bertrand LATAILLADE est le suivant immédiat sur la liste « Tarnos Seignanx, Notre avenir en commun »,

PREND ACTE de l'installation de M. Bertrand LATAILLADE dans ses fonctions de Conseiller municipal

